

RAPPORT DE M. VERVAECK.
SUR L'ORGANISATION DE LABORATOIRES ANTHROPOLOGIQUES
POUR
L'ÉTUDE DES CLASSES CRIMINELLES ET ANORMALES
SOUS LE CONTROLE DES POUVOIRS PUBLICS (1).

J'ai l'honneur de vous présenter une analyse quelque peu détaillée de la proposition transmise récemment par M. Mac Donald, de Washington, à la Société d'anthropologie de Bruxelles. Cette proposition est relative à l'organisation de laboratoires anthropologiques, placés sous le contrôle des pouvoirs publics : gouvernements, provinces ou communes, et ayant pour mission d'étudier les classes anormales et criminelles de la société. L'auteur prie la Société d'anthropologie d'adhérer à sa proposition et d'émettre un vœu en faveur de sa réalisation en Belgique.

L'initiative de M. Mac Donald mérite mieux qu'une simple adhésion de notre part; elle est digne d'être étudiée à fond, car elle est scientifique, bien conçue et répond à une préoccupation sociale qui domine, en ce moment, le mouvement économique tout entier.

La personnalité de Mac Donald, président honoraire du troisième Congrès international d'anthropologie criminelle et auteur de travaux criminologiques très remarquables, la manière originale et la documentation de son argumentation m'ont engagé à vous donner un exposé complet de sa proposition, afin de vous permettre de juger, en connaissance de cause, de son intérêt anthropologique.

Dans une brochure qu'il joint à sa lettre, M. Mac Donald développe successivement les différents points de vue de son *Projet pour l'étude de l'Homme*.

« La base de la science sociologique, dit-il, est la connaissance approfondie de l'Homme, unité de l'organisme social. Quand le fonctionnement d'un mécanisme laisse à désirer, c'est aux plus petits rouages qu'il faut songer d'abord; aussi, dans la société,

(1) A plan for the study of man. By Arthur Mac Donald, Washington.

devons-nous étudier, en premier lieu, le criminel, le dégénéré, le fou, l'ivrogne, le miséreux, qui sont un danger réel pour l'Homme et pour la communauté tout entière, car l'être anormal peut, en tuant un citoyen éminent, paralyser la vie sociale et causer ainsi à la société un dommage incalculable. Les gouvernements paient des millions pour prendre, juger et garder les criminels, ils donnent vraiment fort peu pour étudier les causes qui mènent au crime.

» L'étude de l'Homme, pour être pratique, doit s'adresser tout d'abord aux causes du crime : le paupérisme, l'alcoolisme et toutes les autres formes d'anomalie sociale. Elle ne peut se faire utilement que dans un laboratoire bien outillé, à l'aide de recherches et de mensurations soigneuses, et en réunissant un grand nombre d'observations d'êtres anormaux, étudiés à la fois au point de vue anthropologique, sociologique et anatomo-pathologique.

» Ce laboratoire doit, en raison de l'importance de ses travaux et des dépenses qu'il entraîne, être placé sous le contrôle des pouvoirs publics et être subsidié par eux. »

L'utilité sociale d'un tel projet est incontestable ; l'auteur développe cette idée avec force et originalité : « Nous pourrions nous demander, écrit-il, quelle peut être l'utilité d'étudier la composition chimique des plantes et des minéraux, d'en dresser une classification minutieuse, si ce n'est d'arriver ainsi à la connaissance précise de la constitution de notre planète.

» Ainsi, l'étude approfondie de l'Homme a pour but de mieux pénétrer la nature intime de l'être humain, plus digne de souci, certes, que les éléments qui l'entourent. On s'intéresse vivement et on sacrifie beaucoup d'argent aux recherches astronomiques et chimiques, on élève des statues, on crée des musées à grands frais et cependant toutes ces choses ne sont pas d'utilité immédiate.

» N'est-il pas plus important de bien étudier l'enfance, surtout l'enfance anormale, et de rechercher les causes de ses vices et de ses déficiences ?

» Le temps est venu, conclut ironiquement Mac Donald, où il peut sembler plus urgent, au point de vue social, d'étudier l'être humain que d'analyser quelques pierres ou de déterminer les dimensions des montagnes lunaires. »

Peut-on reprocher à l'auteur d'apporter à la défense d'idées aussi généreuses une exubérance et une fougue vraiment américaines ?

Avant d'en arriver à l'exposé de son projet, Mac Donald le jus-

tife par quelques considérations d'ordre criminologique des plus intéressantes.

I. — La prison doit être une maison de réforme ou plutôt une école ayant pour objet principal de donner aux détenus de bonnes habitudes physiques, mentales et morales.

II. — Il est aussi mauvais, au point de vue financier qu'au point de vue social, de relâcher des prisonniers dont la récidive est probable, car le détenu coûte moins que le délinquant.

III. — La sentence limitée nous oblige à libérer des détenus dont la récidive est certaine; la condamnation à terme illimité est le meilleur stimulant d'amendement pour un détenu et permet d'éviter à la société des dangers inutiles.

IV. — La raison fondamentale qui justifie la réclusion d'un criminel est qu'il constitue un péril pour la société. Peu importe, dès lors, la question de son libre arbitre. En présence d'un tigre errant dans la rue, dit Mac Donald, on ne s'inquiétera guère de ses dispositions ou du degré de sa culpabilité, on le mettra hors d'état de nuire.

De même l'être dangereux pour la propriété ou la vie d'autrui, qu'il soit fou, criminel ou dégénéré, doit être enfermé; mais on ne doit pas nécessairement le punir.

V. — La publication dans les journaux de photographies et de narrations détaillées des crimes est un danger pour la société en vertu de la loi d'imitation; elle flatte en outre le criminel et excite la malsaine curiosité du public.

VI. — Plusieurs criminalistes et la plupart des surveillants des prisons admettent que tout criminel est un fou parce que son acte, qui a peu de chances de réussir, le met en opposition avec la partie la plus éminente et la plus puissante de la société.

Certaines de ces conclusions, la dernière notamment, appellent des réserves; elles sont, en grande partie, justifiées et correspondent à un état de choses que l'opinion publique en Belgique, d'accord avec les sociologues les plus éminents, a, plusieurs fois, signalé à l'attention de nos législateurs. Des réformes en ce sens auraient chance de rencontrer une adhésion unanime.

Mac Donald passe ensuite aux détails matériels de l'organisation du laboratoire de recherches anthropologiques. Il résume, à cet effet, une conférence qu'il a faite pour défendre son projet devant la Commission des Finances de l'État de New-York et la Section du Département de la Justice de la Chambre des Représentants d'Amérique. Je cite textuellement la conclusion pratique de ce plaidoyer, formulée en projet de loi.

Il est décidé de créer un institut ayant pour but d'étudier les classes anormales de la société; outre les recherches de laboratoire, l'institution a pour objectif de réunir les observations de pathologie sociale recueillies dans les prisons, les asiles et les hôpitaux.

L'institut sera dirigé par un directeur, au traitement de 3,000 dollars, assisté d'un docteur en sciences psychologiques, d'un traducteur, etc. Le directeur rédigera un rapport annuel destiné à être publié, après approbation du Gouvernement.

Pour le loyer, les instruments et les frais de première installation, l'auteur prévoit un budget minimum de 5,000 dollars.

Telle est la proposition formulée par Mac Donald. Je crois bien faire en vous signalant brièvement les considérations qu'il développe à l'appui de son projet en se plaçant au point de vue des résultats pratiques qu'il attend du laboratoire anthropologique. Il les résume comme suit :

I. — Connaissance plus parfaite des maladies sociales, ce qui permettra de modifier les lois défectueuses et de les adapter aux conditions modernes de la vie.

II. — Démonstration de l'existence ou non de caractères physiques ou mentaux permettant de distinguer l'enfant criminel de l'enfant normal; on pourra ainsi diminuer les chances de contamination morale.

III. — Démonstration de l'existence ou non de stigmates physiques ou mentaux permettant de différencier le criminel d'occasion du récidiviste; on pourra ainsi protéger la société contre les récidivistes et mettre les détenus primaires à l'abri de leurs mauvais conseils.

IV. — Étude approfondie des différents types criminels et de l'influence qu'ont pu exercer sur eux leur entourage social, d'une part, leur constitution physique, d'autre part.

V. — Connaissance exacte des diverses classes anormales de la société, ce qui facilitera leur répartition dans des établissements spéciaux, adaptés à leur degré d'infériorité sociale.

VI. — Création de statistiques sociales scientifiquement établies.

VII. — Application des données recueillies chez les criminels n'offrant pas d'anomalies, aux gens normaux.

VIII. — Comparaison de statistiques semblables obtenues dans les différents pays par une méthode scientifique uniforme.

IX. — Diminution considérable des dépenses qu'occasionnent les classes anormales.

X. — Création d'agents d'hygiène morale au même titre que ceux qui sont payés par la société pour sauvegarder l'hygiène physique. Ils auraient pour but d'étudier l'étiologie des maux sociaux et d'en organiser la prophylaxie.

Il nous paraît inutile d'insister sur l'originalité et la portée pratique des considérations qui précèdent; les résultats qu'attend Mac Donald du fonctionnement régulier des laboratoires anthropologiques sont des plus importants et tout fait prévoir qu'ils pourraient être obtenus assez rapidement. Leur application à la réforme des lois surannées et à la réorganisation rationnelle des établissements pénitentiaires et charitables est tout aussi peu discutable; je partage à cet égard et en tous points l'opinion de notre distingué collègue de Washington.

Je crois intéressant de vous signaler une petite étude sur la sensibilité à la douleur que Mac Donald annexe à sa proposition en vue de démontrer la possibilité d'appliquer à la science sociologique les méthodes expérimentales employées en physiologie.

Mac Donald utilise pour cette recherche l'instrument appelé « Algomètre temporel », qui permet de déterminer avec grande exactitude le « seuil » de la douleur.

Voici les résultats de 2,311 expériences faites chez des sujets appartenant aux diverses classes de la société :

1. En général, la sensibilité à la douleur diminue avec l'âge; la tempe gauche est plus sensible que la droite; cette constatation est en rapport avec des expériences antérieures démontrant la sensibilité plus grande de la main gauche.

2. Les enfants de sexe féminin des écoles privées, — issus, pour la

plupart, de familles riches, — sont plus sensibles à la douleur que les fillettes des écoles communales. Ce fait s'explique par la différence dans la manière d'élever les enfants; il s'accorde avec les expériences antérieures de l'auteur démontrant que les sujets appartenant aux professions libérales et au commerce sont plus sensibles à la douleur que les ouvriers manuels.

3. Les étudiantes d'université sont plus sensibles à la douleur que les lavandières, mais moins sensibles que les employées.

4. Les fillettes des écoles publiques sont plus sensibles à la douleur que les garçons, et cela à tout âge; un résultat analogue avait été obtenu chez l'adulte au cours d'expériences antérieures.

5. Il est difficile de déterminer, dans l'impression initiale de la douleur, ce qui revient au nerf sensible, à la sensation tactile et à l'élément nerveux central.

J'ai tenu, Messieurs, à vous exposer le projet et les idées de Mac Donald d'une manière un peu détaillée et en m'efforçant surtout de vous traduire le plus littéralement possible le texte qu'il nous a communiqué. J'estimais qu'il était difficile de se prononcer sur la valeur scientifique et l'importance sociale de sa proposition sans connaître une argumentation dont vous avez pu apprécier, comme moi, la netteté, la solidité et l'énergique conviction.

Il me paraît impossible de ne pas être séduit par le caractère généreux de son projet; il s'inspire avant tout de l'idée de la protection du faible, du dégénéré et spécialement de l'enfance anormale; l'argument de défense sociale lui est presque subordonné.

Mac Donald rompt carrément, et je l'en félicite, avec les principes surannés qui régissent encore la plupart des législations criminelles d'Europe. Le délinquant doit, avant tout, être réformé, amendé, instruit; mais qu'il soit conscient de ses actes ou non, responsable ou non, il doit être mis hors d'état de nuire.

La question de la répression des délits passe à l'arrière-plan.

Grâce à la sentence indéterminée, le récidiviste ne sera rendu à la liberté que s'il a donné des gages sérieux d'amendement durable et que si l'œuvre de réforme physique et morale a chance d'avoir porté des fruits.

Je ne puis que me rallier à ces idées, qui sont les miennes et que j'ai eu l'occasion de défendre récemment encore en vous parlant du type anthropologique du vagabond en Belgique. Souhaitons que l'application de ces principes passe rapidement dans notre législation criminelle et qu'on en vienne à apprécier la gravité de

l'acte commis par un délinquant, non seulement en se basant sur la matérialité et les circonstances du délit, mais, surtout, en étudiant consciencieusement la valeur physique, morale et intellectuelle de celui qui l'a commis.

Au point de vue de la réalisation pratique de l'idée de Mac Donald, que pouvons-nous espérer en Belgique? L'auteur, qui ne s'est pas dissimulé les difficultés, surtout financières, dont l'organisation de son laboratoire est entourée, a prévu le cas où il faudrait restreindre considérablement son budget et son programme d'études pendant les premières années de son fonctionnement. Je crains que, pour notre pays, cette éventualité ne se produise, à moins que l'initiative privée ne réalise le projet complet et en assure l'avenir. Mais, outre l'objection financière, il existe chez nous une difficulté peut-être plus insurmontable encore! La Belgique ne possède aucune institution gouvernementale ou communale permettant de réunir, en vue de les étudier, les criminels, les fous, les vagabonds, les dégénérés et surtout les enfants anormaux.

Il vaudrait mieux, dans ces conditions, scinder le projet et créer des laboratoires anthropologiques dans les prisons centrales, les grands asiles d'aliénés, les dépôts de mendicité, les hôpitaux et les hospices.

Pour faire œuvre féconde, ces laboratoires devraient s'entendre sur une méthode de travail uniforme, se communiquer régulièrement les résultats obtenus et constituer un comité central, chargé de publier les statistiques et travaux anthropologiques et de s'affilier à l'organisme international que voudrait voir créer Mac Donald.

C'est ainsi que, personnellement, je conçois la réalisation pratique de son projet en Belgique.

J'ajoute que, au point de vue pénitentiaire, la question est résolue. La création d'un laboratoire d'anthropologie criminelle, annexé aux prisons de la capitale, — projet qui, depuis plusieurs mois, faisait l'objet d'un examen approfondi au Département de la Justice, — a été décidée par M. le ministre Renkin. Il a bien voulu me confier la tâche d'organiser ce laboratoire dont le champ de recherches se limitera au milieu pénitentiaire.

Cette initiative éclairée, qui rencontrera indiscutablement l'approbation unanime du monde scientifique, est de nature à hâter la réalisation pratique du projet de Mac Donald en Belgique; elle

entraînera, il faut l'espérer, la création de laboratoires anthropologiques dans les asiles, les hôpitaux et spécialement dans les institutions qui s'occupent de l'enfance anormale.

Je conclus, Messieurs, en vous proposant d'adhérer en principe à la proposition de M. Mac Donald et je ne vois aucun inconvénient à adopter pour cette adhésion les termes mêmes suggérés par l'auteur :

« La Société d'anthropologie de Bruxelles émet un avis favorable à la création de laboratoires, sous le contrôle de l'État, ayant pour but d'étudier les classes anormales de la société en vue de prévenir et de diminuer les maux sociaux, après en avoir déterminé les facteurs étiologiques. »

DISCUSSION.

M. CUMONT. — Je ferai deux observations au rapport de M. Vervaeck, qui d'ailleurs me paraît présenter un grand intérêt. En premier lieu, je demanderai s'il suffit qu'un homme soit déclaré anormal pour que l'on soit en droit de restreindre sa liberté et même qu'on l'enferme dans un asile pour prévenir tout délit qu'il serait tenté de commettre? En second lieu, je ferai remarquer que tous les criminels ne sont pas des fous, il s'en faut de beaucoup, et qu'il serait très facile de démontrer le contraire. J'estime que l'on a trop la tendance aujourd'hui de le faire croire et qu'une protestation s'impose.

M. VERVAECK. — Je répondrai à M. Cumont que les laboratoires anthropologiques n'ont nullement pour objectif de faire emprisonner tous les anormaux. Il ne peut être question en l'occurrence que des anormaux dangereux ou ayant commis quelque acte délictueux; encore, la détention aurait-elle moins pour but la punition que le redressement moral et physique des dégénérés constituant une menace pour la société. Je suis d'accord avec lui pour dire que tous les criminels ne sont pas des fous, et j'ai tenu, pour ce motif, à faire des réserves sur cette proposition de M. Mac Donald. Il n'en est pas moins vrai que beaucoup de délinquants, sans être déments, ont une responsabilité très atténuée en raison de leurs tares, de leur hérédité et des anomalies psychiques qu'ils présentent.

La portée réelle des laboratoires d'anthropologie dans les prisons sera d'étudier les caractères anormaux des criminels en vue de

leur appliquer le régime pénitentiaire qui leur convient, régime qui devra tendre à améliorer leur constitution physique, à redresser si possible leurs tares mentales et à mieux les adapter à la vie sociale.

M. HEGER. — Je serais tenté de remercier M. Cumont d'avoir adressé ces deux observations à notre collègue Vervaeck, parce qu'il nous donne ainsi l'occasion de mettre une fois de plus en évidence les principes de l'anthropologie criminelle en cette matière.

En premier lieu, M. Cumont émet la crainte que les constatations faites par les méthodes anthropologiques ne conduisent à une restriction de la liberté individuelle, disons le mot, à des collocations préventives.

Mais s'il est une chose que les recherches anthropologiques ont bien démontrée, c'est l'absence de tout signe pathognomonique de la criminalité; ici même, lorsque la Société d'anthropologie, à une époque voisine de celle de sa fondation, discuta la question du type criminel, qu'avons-nous constaté? Que les criminels appartiennent avant tout au type de leur race, que le type criminel n'existe pas plus que le type juif, également discuté ici dans une séance bien intéressante, à laquelle assistaient MM. Vanderkindere, Picard, Leo Errera. Il n'y a pas à craindre que, en se basant sur des recherches anthropologiques, on vienne déclarer que tel homme est voué au crime parce qu'il porte une déviation de la cloison du nez ou d'autres tares anatomiques; ces absurdités ont fait leur temps.

M. Cumont se demande, d'autre part, si l'on ne va pas énerver la répression en déclarant *fous* ou *irresponsables* tous les délinquants. Encore une fois, Messieurs, permettez-moi d'invoquer les arguments produits ici même, autrefois, et particulièrement ceux que j'ai fait valoir dans mon travail sur les caractères craniologiques des assassins (en collaboration avec notre collègue Dalle-magne).

L'adoption des points de vue actuellement défendus par les partisans des doctrines de l'anthropologie criminelle, conduirait non pas à énerver la répression, mais à la rendre plus efficace. Il n'y a pas de panacée, il n'y a pas de traitement à instituer selon une formule invariable; l'individualisation dans l'application des peines, la condamnation et la libération conditionnelles, la sentence avec peine indéterminée surtout, sont des réformes inspirées par une intelligence réelle des maux auxquels on essaie de remédier;

ces mesures sont dues principalement aux études anthropologiques accomplies depuis trente ans ; elles conduiront à l'adoption de mesures préventives qui mettront, espérons-le, un terme au triste spectacle auquel nous assistons aujourd'hui : tant de crimes impunis, tant d'assassins et d'apaches qui courent les rues ! Lors de l'enquête anthropologique faite ici, j'ai signalé le cas d'un homme ayant commis soixante-deux ou soixante-cinq attentats à la pudeur ; cet homme déclarait naïvement qu'il recommencerait... et, avec une candeur que la législation actuelle explique, mais qui est inexcusable, on le remettait en liberté ; nous avons vu aussi des épileptiques incendiaires remis en liberté itérativement et recommençant la série de leurs crimes. C'est à ces dangers et à ces hontes que nous voulons mettre un terme. Le jour où l'on traiterait les délinquants selon les règles à déduire des études d'anthropologie, je vous assure que la société sera mieux défendue qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous pouvons en toute sécurité appuyer les vues de M. Mac Donald telles que vient de les exposer M. Vervaeck ; souhaitons que le vœu de Maudsley se réalise et que les prisons deviennent des observatoires psychologiques.

Comme conclusion au rapport de M. Vervaeck, il est décidé qu'une lettre d'adhésion aux principes de M. Mac Donald sera adressée à ce criminologiste.

La discussion est close et des remerciements sont votés à M. Vervaeck.